



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie



Banquet des classes



Pour respecter la tradition, il est proposé aux classes en 9 et en 4 de Drom, Ramasse et Montmerle, de se retrouver autour d'une bonne table le 26 avril prochain. Des conscrits de la classe 79 ont donc envoyé des invitations aux personnes concernées, mais leur liste n'était sûrement pas exhaustive ! Alors, si vous êtes concerné(e) et n'avez pas reçu d'invitation (où si vous connaissez des personnes dans cette situation), n'hésitez pas à vous faire connaître rapidement auprès de Christian Bonnet (04 74 30 62 79 à Drom), Daniel Brochier (04 74 30 62 53 à Drom), Christiane Buiet (04 74 25 82 13 à Ramasse) ou Thierry Laurent (04 74 25 80 17 à Ramasse).

Vaccination

Rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, hépatite B : des maladies toujours d'actualité ! **ETES-VOUS VACCINE ?**

Faites le point avec votre médecin traitant à l'occasion de la **Semaine Européenne de la Vaccination, du 20 au 26 avril 2009.**



Semaine européenne de la vaccination

Prévention. Protection Vaccination

Centre de Santé Publique - Centre Hospitalier de Bourg en Bresse - 04 74 45 40 76 - csp@ch-bourg01.fr
www.ch-bourg-en-bresse.fr

Cinéma rural

Lundi 20 avril : L'apprenti, film français de Samuel Collardey, tourné en Franche Comté ; sorti le 3 décembre 2008 ; durée 1 H 25.

Tarif 3 € (1,5 € pour les moins de 12 ans)

Prochain films - Le 11 mai : LOL ; le 1^{er} juin : Volt, star malgré lui ! ; le 22 juin : Gran Torino et, le 6 juillet : Welcome.



Nuisances sonores



Les beaux reviennent et, avec eux, les travaux de printemps ; un rappel n'est pas inutile, sur la réglementation en matière de bruit :

En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que :

Jours ouvrables : de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30

Samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00

Dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00

Finances communales

Le 27 mars dernier, les comptes administratifs de la commune ont été approuvés à l'unanimité. Si les budgets, votés lors de la même séance, constituent un état prévisionnel de l'année à venir, susceptible de modifications, les comptes administratifs détaillent les mouvements financiers réels de l'année écoulée.

Comme les années précédentes, *Le Petit Dromadaire* vous les présente ici sous forme simplifiée (le budget principal est présenté chaque année dans *Le Dromadaire*).



Compte administratif 2008 - Commune de DROM

DEPENSES **RECETTES**

FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	36 303,14	70	Produits des services du domaine et vtes divs	5 040,17
	012	Charges de personnel et frais assimilés	22 341,00	73	Impôts et taxes	60 318,00
	014	Atténuation de produits		74	Dotations, subventions, participations	48 552,93
	022	Dépenses imprévues				
	023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	65	Autres charges de gestion courante	51 851,55	75	Autres produits de gestion courante	29 941,30
	66	Charges financières	7 861,40	76	Produits financiers	
	67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	3 002,52
	73	Reversements et restitutions	6 696,00			
		TOTAL DEPENSES	125 053,09		RECETTES DE L'EXERCICE	146 854,92
			002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>52 274,85</i>	
				TOTAL RECETTES	199 129,77	
INVESTISSEMENT	16	Remboursement d'emprunts et de dettes	38 205,79			
	19	Différences sur réalisations d'immobilisations		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	47 414,42
	21	Immobilisations corporelles	4 885,57	13	Subventions d'investissement	
	23	Immobilisations en cours	7 556,33	16	Dépôts et cautionnement reçus	
	24	Immobilisations affectées		20	Immobilisations incorporelles	
		DEPENSES DE L'EXERCICE	50 647,69		RECETTES DE L'EXERCICE	47 414,42
		<i>Déficit antérieur reporté</i>	<i>30 419,72</i>			
	TOTAL DEPENSES	81 067,41				

Il apparaît donc un excédent global de 40 423,69 €

(74 076,68 € d'excédent de fonctionnement et 33 652,99 € de déficit d'investissement)

Un apport de 30 000 € a été effectué du budget principal vers le budget assainissement ; pour ce dernier, l'année se termine avec un **déficit global de 39 870,32 €** : 18 499,44 € d'excédent de fonctionnement et 58 369,76 € de déficit d'investissement.

Après la forte période d'investissement des années 2000 à 2004, le chemin se poursuit depuis 2006 vers une indépendance de ces deux budgets et une situation plus équilibrée pour chacun d'entre eux sans recours à l'emprunt. Au total, l'année se solde par un **excédent global de 553,37 €**.

Compte Administratif 2008 - Service Assainissement

DEPENSES		RECETTES	
Exploitation		Exploitation	
002 Déficit reporté		70 Prestation de services (redevance)	15 876,78
006 Virement à la section d'investissement		74 Subventions d'exploitation	30 000,00
011 Achats	6 756,59	77 Amortissements	13 999,60
65 Charges de gestion courante	4 015,74		
66 Charges financières	7 598,39		
68 Dotations amortissement	23 006,22		
TOTAL	41 376,94	TOTAL	59 876,38
		002 Excédent antérieur	
Investissement		Investissement	
13 Amortissement	13 999,60	021 Virement de la section de fonctionnement	
16 Emprunts et dettes	12 063,27	10 F.C.T.V.A.	
21 Immobilisations corporelles		10 Excédent fonct. 2007	11 003,81
		13 Subventions investissement	
23 Immobilisations en cours	7 990,40	16 Emprunts et dettes	
		28 Amortissement	23 006,22
TOTAL	34 053,27	TOTAL	34 010,03
001 Déficit antérieur	58 326,52		

Le service de l'assainissement collectif commence sa neuvième année d'exploitation et a atteint sa « vitesse de croisière » après une montée en charge progressive de 2002 à 2004. Pour assurer encore mieux l'équilibre financier du fonctionnement de ce service avec un appel moindre au budget principal, il est décidé de revoir les tarifs qui dataient de mars 2000.

**La prime fixe (abonnement) sera donc portée de 54,88 € à 60 €,
et la prime proportionnelle (consommation) de 0,61 € à 0,66 € le mètre cube.**



Pour un foyer ayant une consommation moyenne de 120 m³ par an, l'augmentation de la facture représente **11,12 € / an**. On peut comparer ce montant au **coût de 21 litres d'eau minérale non livrée*** (sans compter une quinzaine de bouteilles de plastique à éliminer).

Il est rappelé que ce service concerne la quasi-totalité de la population et qu'il apporte entière satisfaction avec un taux d'épuration voisin de 98 %.

Par contre, l'évolution de la réglementation, de plus en plus stricte, pourrait générer encore des coûts supplémentaires, en contrôles et en analyses.



* : prix moyen relevé en avril 2009 dans une grande surface de Bourg en Bresse, sur une douzaine d'échantillons de sept marques différentes en cinq conditionnements différents.

Taxes locales

Pour compenser la perte progressive de la dotation nationale de péréquation, (moins 3 909 € entre 2003 et 2007), un réajustement des taux des taxes locales a été progressivement mis en place depuis 2006 (voir *Le Petit Dromadaire* N° 55, 64 et 77 de mars 2006, avril 2007 et mars 2008).

Evolution comparative des taux des taxes fiscales

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
T.H.	Moyenne strate	8,56	8,71	8,96	9,16	9,33	9,50	9,93	9,76	9,89
	DROM	8,17	8,17	8,17	8,17	8,17	8,17	8,42	8,76	8,98
T.F.B.	Moyenne strate	13,31	13,50	13,82	14,03	14,26	14,50	14,69	14,79	14,97
	DROM	11,18	11,18	11,18	11,18	11,18	11,18	11,52	11,98	12,28
T.F.N.B.	Moyenne strate	34,77	35,28	35,97	36,44	36,90	37,61	37,69	38,16	38,51
	DROM	47,53	47,53	47,53	47,53	47,53	47,53	47,53	47,53	47,53

Strate : ensembles des communes de moins de 500 habitants

Les ressources de la commune de Drom proviennent principalement des contributions directes de ses administrés (34 955 € prévus en 2009), et des dotations de l'Etat (47 615 € espérés en 2009), certaines de ces dernières pouvant tenir compte de l'effort fiscal de la commune. Si l'on considère le cumul de ces deux postes sur les années écoulées, il a augmenté de 21 % entre 2003 et 2008, alors que, pendant ce même temps, la population a évolué de presque 30 % et l'érosion monétaire était de 10,3 % (1 € de l'année 2003 vaut 1,103 € de l'année 2008 – données INSEE).

La démarche entamée en 2006 continue alors en 2009 avec un réajustement des taux de la taxe d'habitation (de 8,98 % à 9,25 %), et de la taxe sur le foncier bâti (de 12,28 % à 12,65 %) ; le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant toujours inchangé (47,53 %). Au niveau national, pour les communes de même catégorie, la moyenne de ces taux, en 2008, se situait respectivement à 9,89 %, 14,97 % et 38,51 %.

En intégrant l'évolution naturelle des bases, cette opération devrait générer un produit supplémentaire de 2 017 € pour la collectivité (soit une moyenne de 9,60 € par habitant).

Plan de relance de l'économie

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités locales sont incitées à augmenter leurs investissements en 2009. Celles qui s'engageront dans ce sens bénéficieront, en contrepartie, d'un retour anticipé du « FCTVA » (Fonds de Compensation de la TVA), qui passera de deux années à une année et aérera leur trésorerie (actuellement, les communes doivent attendre deux années avant de retoucher une partie de la T.V.A. sur leurs investissements).

Dès la divulgation des premières informations sur cette mesure, cette possibilité a été étudiée par la commune. Mais, sortant d'une période intensive d'investissements lourds (assainissement collectif, réhabilitation du presbytère, aménagements des bâtiments et première tranche du cœur de village), la commune de Drom se trouve pénalisée car, pour en bénéficier, elle devrait programmer, pour 2009, des dépenses d'investissement de plus de 227 259 € (moyenne des investissements 2005 à 2008), ce qui représente, dans l'hypothèse des meilleures conditions de subventionnement, entre le double et le triple des possibilités de son budget. Il n'a donc pas été répondu à cette opportunité.



Grandes manœuvres



Des stages feux de forêts seront organisés, pour les pompiers de l'Ain, par le S.D.I.S. (Service départemental d'Incendie et de Secours) pendant lesquels des manœuvres pourront s'effectuer sur Drom. Ils se dérouleront **du 4 au 7 mai, du 11 au 14 mai, du 2 au 5 juin, du 15 au 19 juin, du 22 au 25 juin, du 7 au 10 septembre et du 12 au 16 octobre**. Ces manœuvres entraînent des déplacements de véhicules : un à deux groupes composés de 2 à 4 véhicules légers et 4 à 8 poids lourds tous terrains. Un de ces exercices aura lieu la nuit.

Animation

La 16^{ème} bourse / exposition de l'A.R.C.M.A. (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes), se tiendra le **dimanche 3 mai**, de 6 H 00 à 18 H 00.

Thème retenu pour 2009 :

Les marques régionales

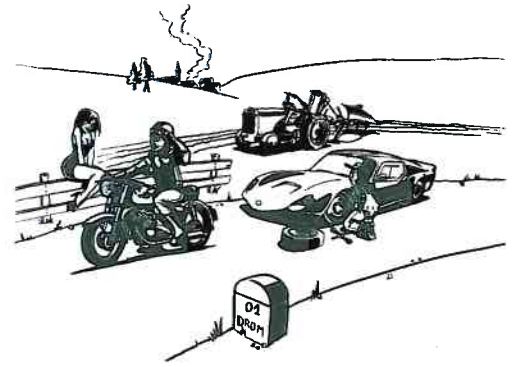
Le même jour, artistes, artisans et producteurs proposeront aussi leur opération portes ouvertes :

Anthony STEEL, *meubles d'art* (route des Dolines)

Margaret STEEL, *tableaux et peintures* (route des Dolines)

Christine BROCHIER, *cuirs et fourrures* (rue de la Forge)

... ainsi que la FROMAGERIE (rue de la Fruitière) !



La circulation et le stationnement, sur la place et ses abords, seront réservés exclusivement à cette manifestation. Un système de sens unique sera mis en place, route des Fours à Chaux, rue du Port Fleury, route des Dolines et chemin de la Charlette. Le stationnement sera unilatéral sur toutes les voies



Commémoration



Une cérémonie sera organisée devant le monument aux morts, le **vendredi 8 mai à 11 H 30** ;

elle se terminera à la salle des fêtes, autour du verre de l'amitié.

Toute la population est conviée à s'associer cette commémoration.



Sécurité routière



« La signalisation doit être respectable pour être respectée » ; partant de ce principe, les services de l'Etat et du Département souhaitent donner la parole aux usagers de la route.

Devenez acteur de votre sécurité en déposant vos remarques sur la signalisation routière sur les sites

www.ain.developpement-durable.gouv.fr

et www.ain.pref.gouv.fr

Si vous avez constaté un problème de signalisation routière dans le département de l'Ain, vous pouvez alors en faire part à la *Commission Consultative des Usagers sur la Signalisation Routière* (CCUSR) du

département en remplissant le formulaire accessible en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ccusr.securite-routiere.gouv.fr/signalisation/SignalisationInit.do?dep=01>

Randonnée pédestre

Le rassemblement pédestre 2009 de l'ATR/CPIE du Revermont est organisé cette année par le Comité des Fêtes de Cize le dimanche 19 avril avec 4 circuits de 5 à 25 km. Premiers départs de 7 H 30 à 09 H 00. Contact et renseignements : 04.74.42.91.69.



Vide grenier

« La Montmerloise » organise son premier vide-grenier à Montmerle le 17 mai 2009. Réservation au 04 69 41 10 44 ou la-montmerloise@hameau-montmerle.fr

www.hameau-montmerle.fr



LES COMPTES DE TRITOUT

Tritout a fait ses comptes pour 2008 : tous les chiffres sur la collecte et le traitement des déchets de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) !

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2007



Bilan 2008	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdomadaire	1 437 tonnes (1 493)	282 916 € (279 738)	196,91 € (187,35)	167,07 (173,62)	32,90 € (32,53)
23 Points Apport Volontaire	676 tonnes (628)	42 540 € (36 886)	62,94 € (58,74)	78,60 (73,02)	4,95 € (4,29)
2 Déchetteries*	2 627 tonnes (2 394)	145 146 € (124 596)	55,25 € (52,05)	222,63 (202,88)	16,88 € (14,49)
TOTAL	4 740 tonnes (4 515)	470 601 € (441 219)		468,30 (449,52)	54,73 € (51,31)

* pour la déchetterie de Simandre, il faut compter avec des apports (et une participation financière) de la communauté de la Vallière (vallée du Suran), mais les poids et coûts par habitant ne concernent que les ressortissants de la CCTER.

On peut constater que le tonnage de la collecte hebdomadaire a diminué (pour la deuxième année consécutive), ce qui atténue l'augmentation du coût de son traitement. Nous en sommes donc actuellement à une « production » de déchets non revalorisés de **167 kilos par an et par habitant**, seuil encore jamais atteint dans notre collectivité, dont il faut se féliciter . . . mais qui peut et **qui doit encore s'améliorer !**

En effet, il ne s'agit là que d'une moyenne et, quand on sait que les usagers, qui respectent les consignes du tri, confient à la collecte hebdomadaire **entre 50 et 100 kilos**, cela signifie encore que certains sont largement au-dessus de cette moyenne (jusqu'au double, voire au triple ?). **Ceux-là ne trient pas ou très peu et voient leur service d'enlèvement des ordures majoritairement financés par leur concitoyens !**

Une tonne de déchets ramassés lors de la **collecte hebdomadaire coûte 197 €** à l'ensemble des usagers, alors qu'une tonne de déchets déposés en P.A.V. coûte **63 €** et une tonne emmenée à la **déchetterie coûte 55 €**.

Il est donc facile de payer moins !



Grâce aux différentes possibilités offertes par la collectivité pour trier les déchets et en revaloriser le plus possible (14,26 % en 2008), le **coût annuel est donc de 54,73 € par habitant** de la C.C.T.E.R. pour 2008. Si l'ensemble des déchets étaient collectés avec le ramassage hebdomadaire, **ce coût serait de 104,54 €**, soit presque le double. Pour une famille de quatre personnes, le surcoût serait d'environ 200 € . . . !

De plus, la nécessité d'un traitement de qualité pour les déchets ultimes, l'évolution de leur tonnage dû à la poussée démographique, et les souhaits (*et les rejets !*) de la population sur les équipements à mettre en place (modalités, localisation) occasionneront des investissements très lourds dans un proche avenir. La réduction des déchets, à la source, permettra d'atténuer l'augmentation du coût de leur traitement.

Rappel : les conteneurs du Point d'Apport Volontaire, à côté de la station d'épuration sont destinés à recevoir le **verre** (*conteneur vert*), le **papier** (journaux, magazines, prospectus ; *conteneur bleu*), et **certains emballages uniquement** -flacons plastique, briques alimentaires, cartonnets, boîtes métalliques : boîtes de conserve, canettes de boisson- (*conteneur gris*).

Les autres déchets, cartons, cagettes, pots, sacs ou films plastique, **ne sont pas à mettre dans les conteneurs, ni à abandonner à côté.**

Tout abandon de déchets, quels qu'ils soient, est passible de poursuites : contravention de 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500 €), voire confiscation du véhicule ayant servi au délit.